

Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme
Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme
Band: 23 (1940)
Rubrik: Organes de l'Association

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

entreprises de transports a certainement contribué à animer le trafic ; il n'en a pas été délivré moins de 130,000 exemplaires. Cette heureuse circonstance n'a cependant permis qu'à très peu de chemins de fer d'accroître leurs recettes.

Le trafic automobile

Pratiquement, on ne peut plus parler d'un tourisme automobile international. De 284,888 en 1939 et de 419,119 en 1938, la dernière année de paix, le nombre des voitures automobiles entrées en Suisse pour un séjour temporaire est tombé à 11,727 en 1940. La plupart d'entre elles venaient des trois Etats voisins, savoir 7771 de France, 2433 d'Italie et 996 d'Allemagne. La circulation des automobiles provenant des autres pays a pour ainsi dire complètement cessé.

Mais le rationnement de la benzine paralyse aussi dans une mesure extraordinaire le trafic des véhicules d'origine suisse. Depuis l'été dernier déjà, la voiture automobile n'entre pratiquement plus en ligne de compte à des fins touristiques. En revanche, la bicyclette est devenue un moyen de transport qui obtient la faveur de toutes les classes de la population, et cela non seulement pour les excursions, mais aussi pour les voyages de vacances. Fin 1940, le parc suisse de bicyclettes était évalué à 1,400,000 véhicules.

En 1940, les services postaux ont transporté sur les lignes de saison et sur les lignes annuelles 6,212,663 voyageurs, soit environ 925,000 de plus que l'année précédente. Les recettes se sont accrues de 393,000 francs pour atteindre un total de 5,700,000 francs. Seuls les réseaux exploités régulièrement toute l'année ont enregistré une augmentation du nombre des passagers et du montant des recettes, tandis que les lignes saisonnières et les services réguliers à trafic saisonnier ont bien transporté plus de voyageurs, mais réalisé moins de recettes qu'en 1939.

B. Organes de l'Association

L'Association nationale pour le développement du tourisme comptait 142 membres à la fin de 1940, soit 2 membres de moins que l'exercice précédent.

La deuxième mobilisation générale de l'ar-

Le trafic aérien

Le trafic aérien a été complètement suspendu sept mois durant. Le 18 mars, la Swissair réussit enfin à créer un service aérien pour Rome, avec point de départ au nouvel aéroport douanier de Locarno-Magadino. La ligne était exploitée les jours ouvrables seulement. Le 1er avril, elle a été complétée par un second service Locarno-Barcelone, qui assurait la correspondance directe pour Madrid et Lisbonne. Cette deuxième ligne a enregistré un trafic particulièrement satisfaisant. Elle fut supprimée le 11 juin et le service en direction de Rome le 25 juin, en raison de l'entrée en guerre de l'Italie et des profonds changements apportés à la situation politique et militaire dans le bassin de la Méditerranée. En dépit des nombreux efforts accomplis au cours de l'exercice par les pouvoirs publics et par la Swissair, il n'a malheureusement pas été possible de rétablir le service sur ces deux lignes. En revanche, la Swissair a pu reprendre l'exploitation régulière de la ligne Zurich-Munich à partir du 30 septembre, ce qui permet d'atteindre le même jour Berlin, Copenhague et Stockholm. Les tentatives faites par l'Alpar en vue de mettre sur pied un service interne Genève-Lausanne-Berne-Zurich-St. Gall/Altenrhein ont échoué, de même que celles que la Swissair et l'Alpar ont entreprises en commun pour organiser des vols circulaires et des vols alpestres au départ de Zurich et de Berne. En outre, le trafic aérien privé a été interdit en Suisse pour des raisons d'ordre militaire. Sur quelques places d'aviation, seul l'écolage du vol à voile est autorisé dans une mesure limitée ; l'entraînement des pilotes d'appareils à moteur est permis sur l'aérodrome de Lausanne.

La Swissair a transporté en 1940 sur ses trois lignes aériennes 1613 passagers payants, 14,2 tonnes de colis exprès, 7,4 tonnes d'envois postaux et 33,6 tonnes de bagages enregistrés.

mée, vers la mi-mai, a empêché la réunion de la XXIII^{me} Assemblée générale convoquée à Neuchâtel pour le 27 mai. Elle eut lieu en automne seulement et se transforma en même temps en une assemblée de liquidation. A la même date,

s'est réunie l'assemblée constitutive de l'Office Central Suisse du Tourisme. La dernière séance de l'Association nationale pour le développement du tourisme s'est déroulée sous la présidence de M. le directeur général Hunziker, président ad interim, dans le magnifique hôtel de ville de Zurich, richement décoré de fleurs en l'honneur de cette journée historique pour le tourisme suisse.

En ouvrant l'assemblée, le président a salué avec une joie particulière la présence de M. le conseiller fédéral Celio, chef du département des postes et des chemins de fer. Plusieurs hôtes s'étaient joints aux membres venus nombreux assister à cette dernière manifestation, notamment M. Bener, ingénieur et ancien directeur des chemins de fer rhétiques, M. Scherrer, ancien président de la ville de St-Gall et président de l'Association pendant de longues années. Le président regretta l'absence de M. Junod, ancien directeur de l'Office du tourisme, et souhaita la bienvenue aux représentants de diverses organisations amies. Etaient présents 82 délégués, disposant au total de 1646 voix.

M. Nobs, président du Conseil d'Etat du canton de Zurich, a salué l'assistance au nom de cette autorité et fait offrir un magnifique bouquet de fleurs à M. le chef du département fédéral des postes et des chemins de fer.

Le rapport de gestion et les comptes annuels de 1939 ont été approuvés. M. le directeur Bittel a présenté ensuite un compte rendu sur l'activité de l'Office du tourisme en 1940, exposant dans le détail les mesures de propagande prises au cours de l'exercice. Il a dépeint en particulier la situation dans laquelle le tourisme se trouve du fait de la guerre et relevé sa volonté inébranlable de tenir tête aux difficultés. Le nombre de touristes enregistré dans nos stations de villégiature montre que le peuple suisse a répondu d'une façon réjouissante à l'appel lancé par M. le conseiller fédéral Celio: « Les vacances des uns donnent du travail à d'autres » et que l'afflux des hôtes suisses a permis, jusqu'à un certain point, de compenser l'absence catastrophique de touristes étrangers.

Puis l'assemblée prononça à l'unanimité la dissolution de l'Association nationale pour le développement du tourisme au 31 décembre 1940, en prenant la décision suivante :

Décision portant liquidation de l'Association nationale pour le développement du tourisme.

Lundi 18 novembre 1940

1^o L'Assemblée générale de l'« Association nationale pour le développement du tourisme » du 18 novembre 1940 prononce, en vertu des art. 20 et 21 des statuts, la dissolution de l'Association pour le 31 décembre 1940.

2^o L'Assemblée générale désigne en qualité d'ayant cause de l'« Association nationale pour le développement du tourisme » et de l'« Office National Suisse du Tourisme » créé par elle, l'« Office Central Suisse du Tourisme », à instituer en vertu de l'arrêté fédéral du 21 septembre 1939 et auquel sont transférés, à la date du 1^{er} janvier 1941, tout l'actif et tout le passif, de même que tous les droits et obligations.

3^o L'Assemblée générale nomme le bureau de l'« Association nationale pour le développement du tourisme » organe de liquidation, conformément aux dispositions légales. Jusqu'au moment du transfert de l'avoir à l'« Office Central Suisse du Tourisme », le bureau est chargé de régler les affaires courantes de l'« Association nationale pour le développement du tourisme ». A cet effet, l'Assemblée générale lui délègue aussi les attributions dont elle était revêtue jusqu'ici, ainsi que celles du comité. Le président du bureau engage l'organe de liquidation par sa signature.

L'Office Central Suisse du Tourisme, créé par l'arrêté fédéral du 21 septembre 1939, a repris la succession de l'Association le 1^{er} janvier 1941. Une fois la liquidation décidée, plusieurs délégués ont remercié le président et la direction de l'Office national du travail fructueux qu'ils ont accompli, de longues années durant, au service du tourisme suisse. Dans son allocution de clôture, le président a donné un aperçu historique de l'activité de l'Office du tourisme depuis sa fondation (28 novembre 1917) et relaté les études entreprises en vue de sa réorganisation, qui venait de trouver un heureux couronnement.

L'Assemblée générale a été suivie d'une visite à l'exposition rétrospective organisée à cette occasion pour donner une idée claire et exacte des services rendus par l'Office national. Le gouvernement zurichois a fait ensuite aimable-

ment servir un apéritif. Enfin, un déjeuner réunit tous les délégués dans la salle de la corporation des charpentiers, où un prologue fort applaudi fit défiler avec esprit et humour les régions touristiques de notre pays.

Le comité a discuté au cours de deux séances — la première en avril et la seconde en novembre — les programmes de travail pour la propagande des saisons de printemps, d'été, d'automne et d'hiver. Il s'est aussi occupé de la réorganisation et du projet de liquidation de l'Association nationale pour le développement du tourisme, soumis à l'Assemblée générale.

Le bureau a tenu huit séances, consacrées à l'établissement des programmes de travail et à la réorganisation. Il a abordé de nombreuses questions de nature technique et financière. Le problème si important du concours réciproque des diverses régions a figuré à plusieurs reprises à son ordre du jour. La direction l'a tenu au courant de l'activité de l'ONST et des mesures de propagande en cours d'exécution.

Administration

L'importante réduction de personnel qu'il fallut opérer à la déclaration de guerre en 1939,

a été suivie de quelques nouvelles démissions en cours d'exercice. A fin 1940, l'effectif ne comprenait plus que quinze employés des deux sexes au siège principal de Zurich, deux à la succursale de Lausanne et trois dans les agences à l'étranger. De longues absences au service militaire ont entravé le travail dont l'étendue n'a pas changé malgré la guerre, et même a fortement augmenté du fait de l'extension de la publicité à l'intérieur du pays et des préparatifs en vue de la réorganisation. Preuve en soit le nombre des lettres reçues, qui s'est élevé à 12 mille, chiffre rond, soit 45 par jour ouvrable.

Finances

Les cotisations des membres pour 1940 se sont élevées à 431,217 francs, c'est-à-dire 120,000 francs environ de moins qu'en 1939. La différence provient de ce que plusieurs bailleurs de fonds n'ont plus été à même, à cause de la guerre, de faire à l'Office du tourisme des versements aussi importants qu'autrefois. L'excédent de recettes se monte néanmoins à 105,903 francs et nous sommes heureux de pouvoir munir d'un viatique aussi substantiel le nouvel Office Central Suisse du Tourisme.

C. L'activité de l'Office National Suisse du tourisme

1. Généralités

Nous avons déjà relevé qu'au cours de l'exercice on ne pouvait plus parler d'un tourisme étranger proprement dit. C'est pour quoi l'O.N.S.T. a dû consacrer le principal de son activité à la propagande interne, en se servant de l'excellente formule « Les vacances des uns donnent du travail à d'autres ». C'est en invoquant cette devise que M. le conseiller fédéral Celio adressa, au moment psychologiquement le meilleur, un ardent appel au peuple suisse. Cette intervention n'a pas été vaine, ainsi que nous avons pu nous en rendre compte à maintes occasions. Elle a exercé une influence indéniable sur le mouvement touristique de la saison d'été, qu'elle a à proprement parler déclenché. Aussi éprouvons-nous le besoin d'exprimer ici tous nos remerciements à M. le con-

seiller fédéral Celio pour l'appui extrêmement précieux et apprécié de toutes parts qu'il a ainsi accordé à notre tourisme.

La statistique fédérale du tourisme montre que notre propagande méthodique et intense pour gagner la faveur de l'hôte suisse au printemps, en été, en automne et en hiver a été couronnée de succès. Les chiffres ayant trait aux touristes suisses suivent une courbe ascendante, à l'inverse des données touchant les voyageurs venus de l'étranger. La tâche qui nous incombait n'est cependant pas encore intégralement accomplie. Les ressources offertes par le tourisme interne sont loin d'être toutes épuisées. C'est pourquoi nous considérons qu'il est de notre devoir de développer toujours davantage la propagande touristique à l'intérieur du pays lui-même.